

COMPTE-RENDU des réunions du CONSEIL MUNICIPAL

du 09 juin 2023

Étaient présents : MM. et Mmes COFFLARD, MAGNIER Marinette, BACHELIER Odile, MAUVAIS Dominique, BERMONT Claudine, NEVES Manuel, FOUBERT Evelyne, TROUVE Gabriel, DOREY Sylvie, LABICHE Lionel.

Absents :

Mme CHAUMETTE Marie-Claire, MM. PEUDEVIN Cédric, MICHEL David ayant donné procuration respectivement à MM. TROUVE Gabriel, LABICHE Lionel, VERMEULEN France, Mme Céline NAVARRO-DE-FARIA excusée.

Secrétaire de Séance : Mr TROUVE Gabriel

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 09 juin 2023 à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de M. VERMEULEN France, Maire.

Après vote les **délégués pour le collège des élections sénatoriales** sont :

Les titulaires : Mme MAGNIER, Mr VERMEULEN, Mme BERMONT

Les suppléants : Mr NEVES, Mme BACHELIER, Mr LABICHE.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 09 juin 2023 à 19 h 00 à la Mairie, sous la présidence de M. VERMEULEN France, Maire.

Projet Eolien « les chesnuts » commune de Flavacourt

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier afférent à l'implantation du Parc Eolien « les chesnuts » à Eragny sur Epte, considérant les réserves émises par le Maire et le Conseil Municipal de la commune de Flavacourt, se prononce défavorablement sur ce projet, par solidarité envers la population des territoires concernés. Cependant, il est à préciser que ce n'est pas le principe d'un parc éolien qui motive cet avis réservé mais celui de son implantation.

(2 abstentions : Mmes FOUBERT et DOREY)

Convention SMOTH « nouvelles prises »

Suivant la proposition du SMOTH afin d'intégrer les nouvelles prises sur le territoire, le conseil municipal donne l'autorisation au maire, de signer la nouvelle convention (selon lecture) qui donne délégation sur plusieurs années pour valider les demandes de nouvelles prises, et validera également une participation financière du SMOTH de 10% (montant HT de l'investissement) en supplément de l'aide de 30%.

Délibération modificative

Suite à une dépense à prévoir au compte 271 « titres immobilisés », il y a lieu de prévoir une modification pour 50 € sur ce compte à prendre du compte 2118 « autres terrains » ; afin de régulariser une écriture comptable.

Subventions pour les associations (dossiers retardataires)

Suite au complément d'informations pour les associations afin d'octroyer les subventions communales, après proposition de la commission, le conseil municipal décide selon le détail suivant : ass. Arnaud COYOT = 800 € ; ass. Pêche = 250 € ; ass. Jardins Familiaux = 350 €

Informations et questions diverses :

après diverses informations, les questions diverses ayant été débattues, la séance est levée à 19h45.